

LIMOGES MÉTROPOLITAIN

**ARRÊTÉ**

**Le Président de Limoges Métropole,**

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

N° 27893

VO le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.125-11, R.125-12 et R.125-13

VO la délibération en date du 24 octobre 2025 approuvant le Plan local d'urbanisme de Peyrilhac

VO l'arrêté n° 67-2025-027-1933 du 29 janvier 2026, portant révision du classement, source des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne

VO notamment le document annexé à l'arrêté l'arrêté n° 67-2025-027-1933 du 29 janvier 2026, avec la liste des axes classés du département de la Haute-Vienne, et le plan de classement, source des infrastructures de transports terrestres de la commune de Peyrilhac

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1.** Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté

A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

« l'arrêté n° 67-2025-027-1933 du 29 janvier 2026, portant révision du classement source des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne »

**ARTICLE 2.** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté

**ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole, d'après un mode

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026



Publié le mercredi 04 mars 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent, composé dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Recours devant : Tribunal administratif de Limoges

Recours devant : Tribunal administratif de Limoges

Recours devant : Tribunal administratif de Limoges

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026

 **27893.pdf**  
(.pdf, 1,6 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**